

Concours Terr'Eau Fertile AgroParisTech

Règlement officiel

Préambule

Augmentation de la température moyenne mondiale, érosion massive de la biodiversité, “septième continent” de déchets plastiques... L'actualité ne manque pas de sujets pour alerter les jeunes générations sur les bouleversements environnementaux qui les concernent directement. Il semble aujourd'hui nécessaire d'amener ces jeunes citoyens en devenir à construire leur propre réflexion autour de ces enjeux. L'objectif principal de ce concours est justement de permettre aux lycéens de défendre, sous la forme d'un plaidoyer, une cause environnementale de leur choix.

Ce concours est une initiative d'étudiants d'AgroParisTech, soutenue par le Bureau Des Élèves AgroParisTech ainsi que la Direction Générale AgroParisTech.

1. Élèves pouvant participer au concours

Le concours est ouvert aux **élèves des classes de seconde, première et terminale** (sans distinction de spécialisations) des lycées d'enseignement général, professionnel, technologique et agricole, publics et privés **en France métropolitaine**. Les candidats doivent justifier de leur inscription dans un établissement scolaire en France métropolitaine. La participation au concours doit être individuelle. Plusieurs candidats d'un même lycée et d'une même classe peuvent se présenter au concours.

2. Déroulement du concours

2.1 Choix du sujet

Les candidats sont appelés à défendre, à la manière d'une plaidoirie, une cause environnementale de leur choix. L'originalité du sujet choisi et de son angle d'étude sera valorisée par le jury.

2.2 Première étape de sélection : envoi d'une production écrite

Une première sélection des candidats est réalisée sur envoi au jury d'une production écrite au format numérique. Elle consiste en un résumé de leur plaidoirie, qui doit faire apparaître clairement les grandes lignes de leur argumentation. L'objectif est de départager les candidats sur la qualité de leur argumentation, l'originalité du sujet et de son angle d'étude. Ce résumé ne doit donc pas consister en un catalogue de connaissances qui manquerait d'une ligne directrice et de cohérence.

Cette production comportera le titre de la plaidoirie, suivi directement du développement et sera rédigée dans une **police Arial 12**. Elle ne pourra excéder **une page avec des marges standard de 2,5 cm et un interligne de 1,0**. Elle devra être envoyée au format **PDF**. Les posters, schémas, maquettes, illustrations ne sont pas acceptés.

L'élève devra également joindre un certificat de scolarité ainsi qu'un accord du tuteur légal (pour les lycéens mineurs) et une fiche de renseignements disponible sur le site internet du concours : <https://concoursterreaufertile.wordpress.com/informations-concours/>.

Envoi des fiches de renseignement et des productions écrites réalisées par les élèves jusqu'au DIMANCHE 12 DÉCEMBRE 2021 INCLUS à l'adresse suivante :

concoursterreaufertile@agroparistech.fr

Après envoi, aucune modification ne pourra être apportée à la production du candidat.

2.3 Sélection pour la deuxième étape

À l'issue de la première étape, l'équipe organisatrice du Concours Terr'Eau Fertile sélectionnera 10% des candidats pour la seconde étape, en prenant au minimum 25 candidats et au maximum 50 candidats.

Ainsi, qu'il y ait 100 ou 200 candidats, 25 seront sélectionnés. Si 300 candidats se présentent, 30 d'entre eux seront sélectionnés, tandis que si 600 candidats se présentent, le nombre d'admis en deuxième phase se limitera à 50.

Les prestations écrites seront évaluées sur l'originalité du sujet choisi, la qualité de l'accroche et de l'argumentation présentée, et sur la pertinence des exemples.

Les demi-finalistes seront informés des résultats de cette sélection par courriel dans la semaine **du 3 au 9 janvier 2022**.

2.4 Deuxième étape : envoi d'une production orale

Les candidats retenus auront la possibilité de suivre une formation à l'éloquence entre les deux phases de sélection (cf. partie 4).

Une seconde sélection des candidats est réalisée sur envoi au jury d'une production orale sous forme de vidéo dans laquelle les candidats devront réaliser une partie de leur plaidoirie. La vidéo ne doit pas excéder **3 minutes** et doit aborder la même thématique que

le résumé écrit. L'objectif est de départager les candidats sur la qualité de leur expression orale.

Envoi de la vidéo réalisée par les élèves jusqu'au DIMANCHE 6 FÉVRIER 2022 INCLUS

Après envoi, aucune modification ne pourra être apportée à la production du candidat.

2.5 Sélection des finalistes

L'équipe organisatrice du Concours Terr'Eau Fertile sélectionnera 10 productions parmi toutes celles reçues avant le 6 février 2022 au soir (minuit). Une liste complémentaire sera également établie pour pallier d'éventuels abandons.

En fonction du nombre et de la qualité des candidatures reçues, l'équipe organisatrice se réserve par ailleurs le droit de modifier le nombre de candidats sélectionnés pour la finale.

Les finalistes seront informés des résultats de cette sélection par courriel **avant le 20 février 2022**.

La finale aura lieu le vendredi 18 mars 2022.

2.6 La finale : plaidoirie en public devant un jury

La finale aura lieu le vendredi 18 mars 2022. Les 10 élèves retenus à l'issue de l'étape de sélection sont invités à présenter leur plaidoirie lors de la finale sur la base des productions écrites et orales qui ont été envoyées à l'équipe organisatrice lors des phases de sélection. Le non-respect du sujet et de l'argumentation qui avaient été engagés lors de ces phases de sélection entraînera la disqualification du candidat.

Le jour de la finale, les candidats montent sur scène pour prononcer leur plaidoirie en public. L'ordre de passage est tiré au sort et sera communiqué en amont du concours.

Les candidats pourront avoir accès à la salle une heure avant le début de la finale afin de prendre leurs marques et s'entraîner.

La présentation attendue doit avoir une durée comprise **entre 6 et 8 minutes**. Les candidats seront jugés sur la qualité de l'argumentation développée, leur force de conviction, le dynamisme de leur discours, ainsi que le respect du temps de parole.

Les notes en format papier seront autorisées. Cependant, si l'exposé des candidats doit être travaillé en amont, il ne doit pas être lu. Les candidats ne lisant pas leurs notes seront fortement valorisés.

2.7 Délibération

Après délibération, le jury désignera 3 lauréats (1^{er} prix, 2^e prix, 3^e prix).

En cas d'éventuels ex-æquo à l'issue de l'attribution des points, le jury est libre de recourir à une épreuve supplémentaire afin de départager les meilleurs candidats, qui consistera en

une interrogation très ouverte du candidat sur son rapport à l'environnement. La réponse devra être claire et concise (moins de 2 minutes).

Le jury est souverain dans la désignation des lauréats du concours. Les résultats du concours sont donnés à la fin de l'après-midi, la remise des prix clôturant la journée.

Toute absence d'un candidat ou tout retard supérieur à trente minutes après appel de son nom entraîne sa disqualification.

2.8 Lieu de la finale

Le lieu (en Île-de-France) ainsi que de plus amples informations concernant le déroulement de la journée seront communiqués ultérieurement aux candidats.

3. Inscription des candidats

La transmission au jury de la production écrite (cf. partie 2.2.) par le candidat ainsi que sa fiche de renseignements tiennent lieu d'inscription au Concours Terr'Eau Fertile – AgroParisTech. La participation au présent concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des décisions du jury qui seront sans appel.

4. Formation à l'éloquence

Une formation à l'éloquence par notre partenaire, la Fédération Française de Débat et d'Éloquence, sera proposée à l'ensemble des candidats sélectionnés à l'issue de la première phase. A priori cette formation aura lieu au mois de janvier 2022 et durera une demi-journée. Le lieu de la formation et de plus amples informations seront communiqués aux candidats ultérieurement.

La participation à cette formation n'est aucunement obligatoire mais vivement recommandée par l'ensemble de l'équipe organisatrice du Concours Terr'Eau Fertile.

5. Accompagnement du candidat par un responsable légal

Chaque candidat ne peut participer à la finale (et à la formation à l'éloquence) qu'à condition d'être accompagné, sauf s'il est majeur. L'accompagnateur doit être majeur et s'engage à veiller au respect du programme établi par l'équipe organisatrice du concours. Cet accompagnateur peut être un proche du(des) candidat(s) ou un membre de leur établissement scolaire. Si un candidat mineur souhaite venir non accompagné, une décharge signée d'un parent ou d'un tuteur légal est indispensable.

6. Remboursement des frais de déplacement et logement

Les frais de déplacement des candidats et de leur accompagnateur (1 personne par candidat) pour la finale (et la formation à l'éloquence) sont à la charge du Concours Terr'Eau Fertile sur présentation d'un justificatif **uniquement si le tarif choisi pour le trajet est jugé raisonnable** (seconde classe si moins chère que la première, etc).

Il est de la responsabilité du finaliste de contacter l'équipe organisatrice si ce dernier a besoin d'avoir un logement en Île-de-France pour une nuit.

Toutes les dépenses annexes sont à la charge du finaliste.

7. Composition du jury

Le jury des phases de sélection sera composé des membres de l'équipe organisatrice du concours. Ces membres sont des étudiants de l'école d'ingénieur AgroParisTech issus de plusieurs promotions, ainsi que de plusieurs spécialisations. L'équipe organisatrice pourra faire appel à d'autres étudiants qualifiés de l'école pour l'aider à sélectionner les candidats.

Le jury de la phase finale sera composé de 10 juges au maximum, extérieurs à l'association. La composition du jury sera communiquée aux finalistes par l'équipe organisatrice ultérieurement.

8. Réclamations

Les organisateurs du concours ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, de problème informatique, technologique ou de quelque autre nature.

Les membres de chaque jury exercent leur mission de façon indépendante et impartiale.

Aucune réclamation à l'encontre des décisions du jury ne sera recevable.

L'équipe organisatrice se réserve le droit d'annuler, de modifier le format ou les dates du concours si des évènements le justifient.

9. Droits d'image et d'auteur

Les candidats s'engagent à accepter que des photos et des vidéos soient faites de leur prestation orale et que ces images soient reprises par la presse ou par les organisateurs. Ils acceptent aussi que leur texte soit diffusé en totalité ou en partie pour la promotion du concours.

